

Le règlement de la pêche au domaine de la ballastière

IMPORTANT

Les arrivées sont entre 14h et 18h Les départs entre 9h et 12h.

Aucun départ ou arrivée ne sera autorisé entre 18 h et 9h Merci de prendre vos dispositions.

Les véhicules sont tolérés Ils doivent rester stationnés immobiles la nuit (19H – 8H)

Le pêcheur est limité à 3 cannes

Les accompagnants non pêcheurs sont Gratuit pour les enfants de moins de 18 ans et 2€ par jour pour les adultes. Maximum 2 accompagnants/pêcheur.

Maximum un accompagnant pêcheur adulte ou enfants 2 cannes pour 10euros par jour

En journée une canne au coup ou lancer est autorisé uniquement sur le poste pêche interdite en barque

Il est strictement interdit de pêcher un poste depuis un autre poste (par exemple pêcher le poste 2 en tendant ses lignes depuis le poste 1) ou de dépasser les limites prévues sur le plan

Nos amis les chiens doivent être tenus en laisse en dehors du poste et rester sous surveillance constante des propriétaires dans l'enceinte pêcheur. Merci de ramasser leurs besoins.

Il est strictement interdit de faire ses besoins au bord des lacs.

Afin de préserver l'environnement : ne dégradez pas la végétation. N'allumez pas de feu au sol (camping gaz et BBQ hors sol autorisés). Evitez d'être bruyant. Déposez vos ordures dans des sacs poubelles

Ne jetez pas vos mégots par terre; le poste doit être propre et sans sac poubelle à votre départ

La pêche se pratique strictement en NO-KILL, uniquement sur la carpe, l'amour et l'esturgeon.

Seules les tentes, brolly et tonnelles de couleur verte, marron, noir ou camouflage sont acceptées.

Les bateaux radiocommandés sont autorisés, ainsi que l'amorçage au baitrocket et l'usage des barques

Moteur électrique et sonneur autorisés. Les remorques peuvent être laissées derrière les postes. Groupes électrogènes interdits

Les barques sont à utiliser uniquement sur la zone de pêche délimitée du poste
Le port d'un gilet de sauvetage personnel est obligatoire nous déclinons toutes responsabilités en cas de manquement.

Trois cannes par pêcheur Un seul hameçon par ligne. Les hameçons sans ardillon sont obligatoires (micro ardillon ou ardillon COMPLETEMENT écrasé à la pince également acceptés), de taille maximum n°2.

L'utilisation du corps de ligne en tresse est tolérée, en fonction des herbiers présents sur le plan d'eau.

⚠ Obligation : une coupure entre le bas de ligne et le corps de ligne ⚠
Pour préserver la sécurité des poissons et éviter les risques de casse, une coupure obligatoire doit être intégrée entre le corps de ligne et le bas de ligne, selon un montage validé.

Merci de respecter ces consignes pour une pêche responsable et respectueuse de l'environnement.

Seuls les montages permettant la libération facile du plomb en cas de casse sont autorisés, une canne peut d'ailleurs être remontée par un de nos gardes en cours de session pour vérification.

Votre matériel (épuisette, sling à armature et tapis) devra arriver sec ou désinfecté). Toute manipulation de poisson entre le lac et le tapis doit se faire AVEC le sac de pesée à armatures rigides et non dans les bras.

Les graines sont interdites, sauf le maïs doux.

Les captures doivent être ménagées, humidifiées en permanence et remises à l'eau rapidement dans les meilleures conditions. Une seule personne en photo par poisson (le pêcheur uniquement). Il est strictement interdit de mettre à l'épuisette les esturgeons (les prendre à la main par la queue sans les tordre), leur colonne n'y résisterait pas, ceux-ci doivent être manipulés avec le plus grand soin et ne doivent en aucun cas être sortis de l'eau (pesée et photos dans l'eau OBLIGATOIRES, aucun esturgeon sur la berge).

Tous les poissons doivent être remis en liberté immédiatement, après une rapide séance photo A GENOU, où le poisson et le tapis seront humidifiés.

Obligation de détenir et d'utiliser un désinfectant spécial poisson, à mettre sur la piqûre de l'hameçon et toute plaie éventuelle. Il est strictement interdit de marquer ou mutiler les poissons. Un pêcheur doit toujours rester à proximité immédiate des cannes quand celles-ci sont tendues.

La baignade est formellement interdite

Les mineurs doivent être en permanence accompagnés d'un responsable adulte.

La direction se réserve le droit d'exclusion immédiate du site, et sans remboursement, en cas d'ivresse manifeste d'un pêcheur ou consommation de produits stupéfiants.

Le domaine de la ballastière se décharge de toutes responsabilités concernant les blessures, dommages matériels et/ou corporels occasionnés ou subis, en cas de vol ou de perte de bien ainsi que pour toute autre dégradation lors de votre séjour.

La consommation de stupéfiant fera l'objet d'une exclusion immédiate ainsi qu'une dénonciation aux autorités compétentes

Le pêcheur est responsable de sa famille et invités, il sera redevable des dégradations qu'ils pourraient occasionner

La circulation de jour se fait au pas et le stationnement doit permettre aux secours de faire le tour du domaine sans avoir à bouger de véhicule

Le domaine étant sous vidéosurveillance vous acceptez de faite d'être filmé et céder le droit à l'image sur l'intégralité du domaine

Toute altercations, incivilités , injures ou bagarre entre pêcheurs ou sur un poste ou envers un contrôleur fera l'objet d'une exclusion immédiate et définitive. Tout manquement à ce présent règlement entraine une exclusion immédiate sans remboursement.

Dans le Cas d'une tentative de vol de poisson ou d'un vol les images seront publiés sur les réseaux sociaux dans la politique du « name and shame » sans que le pêcheur puisse avoir de recours. Le principe est simple prévenir le maximum de nos confrères pour les protéger de ses pratiques de vol de cheptel, de plus une plainte pour vol ainsi qu'un signalement aux autorités compétentes sera effectuée et le domaine de la ballastière se portera partie civile si besoin.

Signature du pêcheur pour la période du

Intitulée : Nom+prenom+nombre nuits

Acompte 30% RIB : SCI domaine de la ballastière

FR76 1610 6000 7696 0310 1374 465

AGRIFRPP861